

# Pierre Vasarely répond à sa belle-mère

**A** la suite de la publication de la lettre de Michèle-Catherine Taburno, deuxième épouse de Jean-Pierre Vasarely, dit Yvaral, (*La Provence* du 16 avril), Pierre Vasarely, fils de Jean-Pierre et de sa première épouse, a demandé à *La Provence* "par souci de transparence et de rigueur intellectuelle", de publier la mise au point suivante :

-Ma belle-mère est bien concernée par l'arbitrage, car héritière partielle de son mari, elle était présidente de la fondation Vasarely entre 1995 et 1997 au moment des faits, alors que je n'étais que salarié de l'institution, sans droit de vote au conseil.

## "Mystérieuses collections"

La récupération par les deux fils de Victor Vasarely, ainsi que par leurs proches (épouses, avocat commun de la famille et de la Fondation), pouvait rendre attrayante pour les Musées nationaux, une proposition de dation en paiement des droits de succession à venir. Ces droits, non réglés aujourd'hui, s'élèvent à près de 7 millions d'euros pour la seule succession de Claire, épouse de Victor Vasarely. Il était en revanche du devoir des pouvoirs publics de vérifier les modalités éthiques, juridiques, culturelles et fiscales de cet arbitrage.

- Je suis très heureux d'apprendre que je serais "le principal bénéficiaire de l'arbitrage", mais aucun inventaire de cet avantage ne m'a été fourni légalement au décès de mon père. J'ap-

prends également que Mme Taburno serait disposée à renoncer à son usufruit, si, devenu propriétaire, je remettais les œuvres à la Fondation. Cela pourrait se faire si deux conditions



**Pierre Vasarely interpelle Michèle-Catherine Taburno.** Ph. J.-E. ELY

concomitantes étaient réunies. D'abord, disposer d'un inventaire précis de toutes les œuvres considérées, qui devraient être rassemblées en un lieu clairement connu et offertes à l'examen de personnes qualifiées et choisies d'un commun accord. Ensuite, régler les droits toujours dûs sur la succession de l'épouse de Victor Vasarely par la voie d'une dation d'œuvres.

- Michèle-Catherine Taburno, aujourd'hui vice-présidente de l'institution, qui se présente comme n'ayant rien retiré de l'arbitrage, ne fait pas moins

état de ses "collections". Devant le conseil d'administration de la Fondation, le 20 janvier 2006, elle a déclaré avoir établi son testament : "Mes collections iront à la Fondation Vasarely, sauf si Pierre Vasarely est présent au conseil. Dans ce cas, ces biens iront au Musée Guggenheim."

Quelles sont ces collections ? Pour ma part, je ne connais que celles dont Mme Taburno n'a que l'usufruit sur trois successions non réglées, celles de Claire, Victor et Jean-Pierre Vasarely. Elle n'est l'héritière ni de Claire, ni de Victor et se défend aujourd'hui d'avoir retiré des œuvres de l'arbitrage de 1995/1997.

Elle ajoute par ailleurs "que Yvaral a procédé à une donation à la Fondation avant son décès, de 300 études originales

d'une importance didactique considérable, ainsi que de 3 000 sérigraphies."

Je précise que les sérigraphies se trouvaient déjà à la Fondation et qu'elles n'ont jamais fait l'objet d'une donation de mon père. J'ignore, en revanche, où se trouvent les 300 études originales.

- Ma belle-mère me limite enfin à n'être que "un des petits-fils de Victor Vasarely." Existe-t-il d'autres enfants et petits-enfants par filiation directe de Claire et Victor Vasarely ? Le cœur de cette affaire concerne bien l'avenir de la Fondation Vasarely, institution à but non lucratif, reconnue d'utilité publique en 1971 et qui a vu ses collections dissipées dans le plus grand des secrets il y a près de dix ans.

**Pierre VASARELY**